

■ Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, AGEFOS PME a été l'un des tout premiers OPCA – le premier à dimensions interprofessionnelle et interbranche – à bénéficier du renouvellement de leur agrément, en date du 11 octobre 2011. Ce nouvel agrément valide un modèle d'organisation qui combine des Associations Paritaires Régionales et un accueil spécifique pour des branches professionnelles.

Cette décision constitue un signe fort qui valide, pour nous, la pertinence et la qualité de nos interventions. Elle garantit la continuité de notre action vis-à-vis de nos entreprises adhérentes et de leurs salariés mais aussi de nos partenaires, dans la dimension de proximité qui constitue notre valeur fondamentale.

Ce "trait d'union" avec le terrain se concrétise en Lorraine au travers des 3 000 visites assurées chaque année auprès de nos 6 400 entreprises adhérentes par nos 14 conseillers en formation.

Forts de notre expérience, nous allons donc poursuivre et amplifier notre politique, en faveur de la formation et de l'emploi, autour des orientations définies par le Conseil d'Administration paritaire d'AGEFOS PME Lorraine (CGPME et CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) :

- anticiper les mutations économiques et les évolutions de l'emploi,
- soutenir la sécurisation économique des entreprises, les compétences de leurs salariés constituant le meilleur gage de leur compétitivité,
- sécuriser les parcours professionnels des individus en proposant, quel que soit leur statut, des solutions aptes à développer leurs compétences et favoriser leur accès à l'emploi, leur maintien dans l'emploi, leur retour à l'emploi,
- agir pour le développement des compétences territoriales et donc l'attractivité des territoires, cadre de développement durable des TPE-PME et de l'emploi.

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Moyens signée au plan national avec l'État. Indissociables les unes des autres, ces orientations devront également se décliner en région dans une démarche de partenariat élargie et renouvelée, dans laquelle AGEFOS PME est déjà largement engagée depuis de nombreuses années.

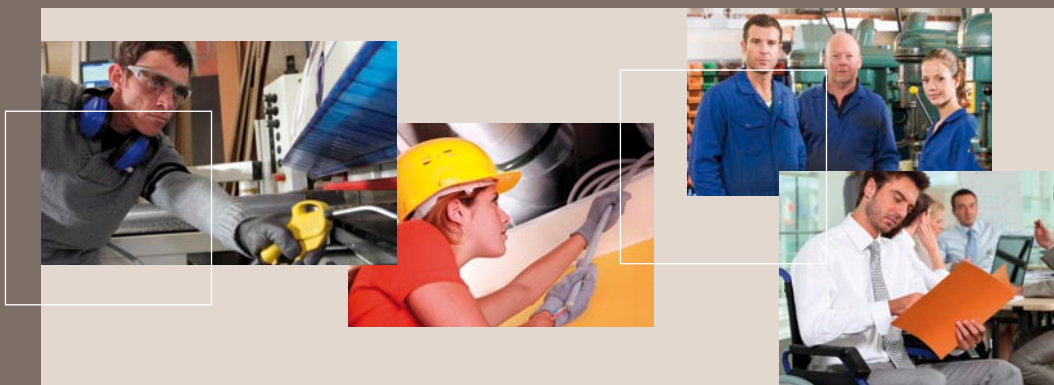
**Nicole MARGUET-PERRIN**

*Présidente d'AGEFOS PME Lorraine, CGPME*

**Bernard LACROIX**

*Vice-Président d'AGEFOS PME Lorraine, CFE-CGC*

# AGEFOS PME Lorraine



## ENSEMBLE DYNAMISONS LES COMPÉTENCES



**1<sup>ER</sup> RÉSEAU D'EXPERTS POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI**

La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

Extrait de l'article L6111 alinéa 1 du Code du travail.



# ACCÈS

## LA FORMATION CONTINUE

### POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI...

Lorsqu'un jeune cherche à entrer dans la vie professionnelle, il peut se trouver dans trois situations.

#### 1. Ses compétences répondent aux attentes des entreprises :

Il bénéficie alors d'un contrat de travail "classique". Dans ce cas, il n'a pas besoin dans un premier temps de formation continue.

#### 2. Ses compétences sont un peu insuffisantes au regard des attentes de l'entreprise :

Il peut alors bénéficier d'un Contrat de Professionnalisation, durant lequel il alternera travail et formation, tout en étant rémunéré par l'entreprise. Cette formule, qui répond bien aux besoins des entreprises et des jeunes, s'est beaucoup développée ces dernières années<sup>(1)</sup> (146 000 contrats de professionnalisation en 2009<sup>(2)</sup>).

#### 3. Sa formation initiale est insuffisante ou ne correspond pas aux attentes des entreprises et ne lui permet donc pas d'y entrer :

Il peut alors s'adresser à la Mission Locale ou à Pôle Emploi pour rechercher une formation financée principalement par le Conseil Régional (loi du 13 août 2004) et par Pôle Emploi ou l'État.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon le BIPE, il y a 680 000 jeunes qui entrent, chaque année, sur le marché du travail en France, dont plus d'un quart (183 000) n'a aucun diplôme.

1. Dispositif financé par les partenaires sociaux : organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).  
2. DARES : chiffres 2009.

### L'action d'AGEFOS PME Lorraine pour l'accès à l'emploi

Dans ce domaine, l'action d'AGEFOS PME se fonde essentiellement sur le Contrat de Professionnalisation.

Dans une perspective de qualité de la professionnalisation, l'accent est mis depuis de nombreuses années sur le rôle du tuteur, qui se voit proposer le bénéfice d'une formation spécifique, mise en œuvre par des organismes labellisés et formés pour cela par AGEFOS PME.

### Chiffres-clés d'AGEFOS PME Lorraine en 2010

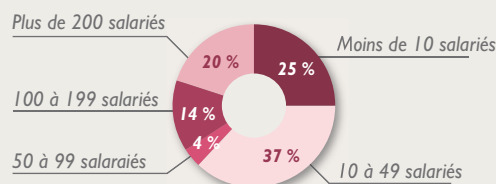
#### CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

- 609 bénéficiaires dont 112 contrats adulte.
- Durée moyenne de 625 heures.

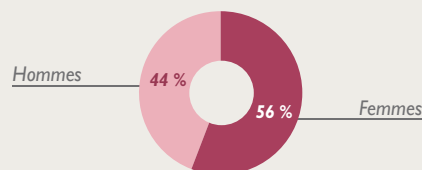
Les TPE et PME de Lorraine ont bénéficié de financements près de deux fois supérieurs au montant qu'elles ont versé au titre de la professionnalisation.



#### Répartition des bénéficiaires par taille d'entreprise

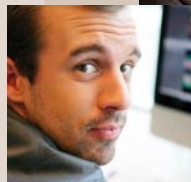


#### Répartition des bénéficiaires par sexe



#### TUTEURS

- 140 tuteurs formés
- 7 375 heures au total, soit 53 heures par stagiaire en moyenne.



# MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT

## LA FORMATION CONTINUE

### POUR LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Pour le développement de leurs compétences, les salariés peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs, à leur initiative, à celle du chef d'entreprise, ou dans le cadre d'une co-décision.

#### INITIATIVE CHEFS D'ENTREPRISE

1 Plan de formation

#### INITIATIVE PARTAGÉE SALARIÉS & CHEFS D'ENTREPRISE

2 Droit Individuel  
à la Formation (DIF)

3 Période de  
Professionnalisation

#### INITIATIVE SALARIÉS

4 Congé Individuel de Formation (CIF)

**1. Le Plan de Formation**, pour répondre aux besoins économiques de l'entreprise. C'est le dispositif dont bénéficient le plus de salariés : formations plutôt courtes, très opérationnelles, qui alimentent l'expérience professionnelle des salariés et permettent à l'entreprise de développer sa compétitivité ; levier essentiel de sécurisation, tant pour les personnes que pour les entreprises.

**2. Le Droit Individuel à la Formation (DIF)**, créé pour rendre le salarié acteur de sa formation.

**3. La Période de Professionnalisation** pour accompagner des formations plus longues que celles du plan (acquisition d'une nouvelle technologie, retour après une absence prolongée...).

**4. Le Congé Individuel de Formation (CIF)** pour répondre à une volonté individuelle de changer d'orientation.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

DIF : Droit de 20 heures par an, cumulable sur 6 ans, dans la limite de 120 heures.

#### L'action d'AGEFOS PME Lorraine pour le maintien dans l'emploi

À l'exception du CIF, qui est mis en œuvre par le FONGECIF, AGEFOS PME intervient sur tous ces dispositifs de formation.

Dans une perspective de qualité dans la mobilisation de ces leviers de performance et de sécurisation, AGEFOS PME appuie son action sur un service de proximité rendu par une équipe de conseillers en permanence sur le terrain, permettant une approche à la fois globale et individualisée des besoins de chaque entreprise et de ses salariés.

#### Chiffres-clés d'AGEFOS PME Lorraine en 2010

##### PLAN DE FORMATION

Pour le plan de formation, 6 400 entreprises font confiance à AGEFOS PME sur la région :

- 1 500 entreprises de 10 salariés et plus, pour lesquelles AGEFOS PME Lorraine a financé (20 millions €) pour 9 300 actions de formation représentant 18 000 stagiaires et 520 000 heures de stages,
- 4 900 entreprises de moins de 10 salariés, pour lesquelles AGEFOS PME Lorraine a financé (2,6 millions €) pour 95 000 heures de formation.

##### Les catégories socioprofessionnelles les plus formées :

- 31 % d'ouvriers,
- 39 % d'employés...

AGEFOS PME a financé les formations de 21 200 stagiaires dont :

- 37 % de femmes (57 % dans les entreprises de moins de 10 salariés),
- 29 % de plus de 45 ans...

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le taux d'accès à la formation dans les TPE adhérentes d'AGEFOS PME Lorraine est de 21 %.

##### DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

- 2 547 bénéficiaires, 72 930 heures de formation, durée moyenne : 29 heures.
- 49 % d'hommes et 51 % de femmes.

##### PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

- 1 872 bénéficiaires (durée moyenne : 169 h).
- 67 % d'hommes et 33 % de femmes.
- 29 % de plus de 45 ans.



# RETOUR

## LA FORMATION CONTINUE

### POUR LE RETOUR À L'EMPLOI

Le demandeur d'emploi peut se trouver dans trois situations.

> **Ses compétences répondent aux attentes des entreprises :**

1. **Il bénéficie alors d'un contrat de travail classique** (ce peut être aussi un contrat de professionnalisation s'il a besoin d'acquérir des compétences qui lui font défaut, mais sans remettre en cause sa capacité à occuper le poste de travail visé).

> **Ses compétences sont insuffisantes ou inadaptées au regard des besoins des entreprises. Il peut bénéficier de deux formules différentes :**

2. **Des formations "sous statut de stagiaire"** : il s'agit de stages de retour rapide à l'emploi, généralement de courte durée, mis en place sur la base des prescriptions des organismes de placement (Pôle Emploi en particulier) ; ces stages sont principalement financés par Pôle Emploi, le Conseil Régional et l'État pour les publics prioritaires.

3. **Des "contrats aidés"** : destinés aux salariés les plus éloignés de l'emploi. Il en existe différentes formules initiées et accompagnées principalement par les structures d'insertion (le Contrat de Professionnalisation peut être mobilisé en parallèle pour financer la partie formation de ces contrats aidés). S'agissant de dispositifs d'insertion, la personne peut dans ce cadre relever du Conseil Général.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

##### **Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)**

Entré en application le 1<sup>er</sup> septembre 2011, il remplace et fusionne le CTP (Contrat de Transition Professionnelle) et la CRP (Convention de Reclassement Personnalisé) dont il reprend les principales caractéristiques.

Il s'adresse aux "salariés des entreprises en liquidation ou en redressement judiciaire de moins de 1 000 salariés qui procèdent à des licenciements économiques".

L'objectif de cette prestation est le retour rapide à l'emploi durable ou à l'activité des bénéficiaires grâce à un parcours renforcé. Pour ce faire, un plan d'actions est défini pour atteindre la cible de reclassement.

AGEFOS PME va poursuivre son engagement pour faciliter l'accès à la formation et à l'emploi des bénéficiaires de CSP comme pour le CTP/CRP.

##### **Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)**

Ce dispositif, issu de la réforme de 2009, permet aux entreprises de faire prendre en charge, jusqu'à 400 heures, la formation d'un demandeur d'emploi, sous statut stagiaire, préalablement à son embauche. La personne est ainsi plus rapidement opérationnelle après son arrivée dans l'entreprise.

#### L'action d'AGEFOS PME Lorraine pour le retour à l'emploi

Elle se concentre principalement autour de trois actions :

- le Contrat de Professionnalisation pour les plus de 26 ans, éventuellement couplé à des dispositifs de contrats aidés par les Conseils Généraux,
- l'accompagnement de personnes bénéficiaires de Contrats de Sécurisation Professionnelle qui fait suite à la CRP (Convention de Reclassement Personnalisé) et au CTP (Contrat de Transition Professionnelle) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.
- la mise en place de Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE).

Dans une perspective de qualité dans la mise en œuvre de ces dispositifs, qui permettent aux entreprises de trouver des demandeurs d'emploi mieux préparés à leurs besoins et à ces derniers de revenir plus rapidement dans l'emploi, AGEFOS PME Lorraine a conclu une convention de partenariat avec Pôle Emploi et la CGPME.

#### Chiffres-clés d'AGEFOS PME Lorraine en 2010

**Au 30 septembre 2011, AGEFOS PME Lorraine a déjà financé 539 Conventions de Reclassement Personnalisé et 467 Contrats de Transition Professionnelle pour plus de 195 000 heures de formation.**

■ 61 contrats de professionnalisation adultes.

##### ■ CTP/CRP

Depuis 2006, AGEFOS PME Lorraine accompagne les projets de formation des bénéficiaires du Contrat de Transition Professionnelle sur le Bassin de Saint Dié des Vosges aux côtés de Transitio.

En fin 2009, fort de son expérience, AGEFOS PME Lorraine accompagne les projets de formation des bénéficiaires CTP de deux nouveaux bassins: Bassin Houiller/Briey et Vosges de l'Ouest, gérés par Pôle Emploi et des bénéficiaires de la CRP sur les autres territoires lorrains.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011, AGEFOS PME poursuit son engagement auprès des bénéficiaires du CSP.

Dès 2010, AGEFOS PME propose un numéro de téléphone unique et une équipe dédiée pour accompagner les référents Pôle Emploi, OPP et Transitio.

En 2010, 663 CRP et 595 CTP ont bénéficié d'un accompagnement par AGEFOS PME Lorraine, pour un total de près de 250 000 heures de formation.



# SÉCURISATION

## LA FORMATION CONTINUE

une garantie pour la sécurisation économique et la sécurisation des parcours professionnels

Que ce soit pour l'accès, le maintien ou le retour à l'emploi, l'objectif est double :

- Agir pour la sécurisation économique des entreprises, en leur permettant de disposer des compétences qui leur sont nécessaires pour être compétitives sur leur marché. C'est en effet cette compétitivité qui garantira l'emploi de demain.
- Agir pour la sécurisation des parcours professionnels des personnes, car les parcours professionnels comportent désormais des ruptures, des réorientations, plus ou moins maîtrisées ou subies, surtout en cette période de crise. Comment garder trace de son expérience, comment se réorienter au mieux, comment savoir quelles sont les compétences à développer pour se "sécuriser"... autant de questions vis-à-vis desquelles les salariés se sentent aujourd'hui souvent démunis.

## AGEFOS PME Lorraine : Une politique volontariste de partenariat

Notre volonté est de mettre en œuvre des collaborations opérationnelles autour de priorités communes et d'objectifs partagés en mobilisant des partenaires qui pourront nous aider à développer les projets de formation des salariés ou futurs salariés des entreprises adhérentes.

Nos principaux partenaires : État et Direccte, Conseil Régional de Lorraine, Fonds Social Européen, Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, CGPME, Pôle Emploi, Maisons de l'Emploi, Missions Locales, AFPA, Éducation Nationale, Fédération de la Formation Professionnelle, Chambres de Commerce et d'Industrie...



De même, près de 50 branches professionnelles font d'ores et déjà confiance à AGEFOS PME (pour en connaître la liste, rendez-vous sur le site Internet [www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com), rubrique "Nous connaître" puis "Liens utiles" et "Fédérations professionnelles partenaires").

## L'action d'AGEFOS PME pour la sécurisation économique et la sécurisation des parcours professionnels



### LE SÉCURI' PASS® :

Cette démarche permet de mettre en place, dans l'optique de sécurisation économique de l'entreprise :

- un diagnostic court auprès du chef d'entreprise, dans une logique d'approche globale, permettant de recueillir les besoins en compétences de l'entreprise pour être plus performante, plus compétitive, afin de se sécuriser sur ses marchés,

- un plan d'action individualisé de sécurisation économique, comportant l'ensemble des actions à mettre en place pour et par l'entreprise, afin de répondre à ses besoins en compétences.

Et dans l'optique de sécurisation des parcours professionnels des salariés, pour les entreprises et les salariés volontaires :

- des Ateliers Projets Professionnels, réunions animées avec le FONGECIF Lorraine, permettant de présenter aux salariés toutes les mesures qu'ils peuvent mobiliser en matière d'emploi et de formation (comment, auprès de qui...),
- des diagnostics individuels permettant à chaque salarié de faire le point (avec un professionnel du bilan) sur son parcours et de déboucher, en une demi-journée, sur la formalisation d'un Plan Individuel de Sécurisation du Parcours Professionnel. Ce plan peut mobiliser, en fonction des situations individuelles : bilan de compétences, VAE, passeport orientation-formation, DIF, période de professionnalisation, CIF...

## LES COMPÉTENCES D'EMPLOYABILITÉ DURABLE (CED)®

Dans une perspective de qualité de la sécurisation des parcours professionnels, dans la durée, AGEFOS PME Lorraine a par ailleurs mis en place, avec AGEFOS PME Bourgogne et AGEFOS PME Franche-Comté, une recherche-action avec un consultant, M. Bricler, sur les Compétences d'Employabilité Durable (CED)®, c'est-à-dire les compétences qui permettent de faire la différence pour sécuriser son parcours dans la durée.

Plusieurs outils ont été créés par AGEFOS PME pour développer ces compétences :

- un document de sensibilisation,
- une fiche "passeport orientation-formation",
- un référentiel pour les organismes de bilan,
- un volet CED dans le guide d'entretien professionnel AGEFOS PME.



# AGEFOS PME Lorraine



## AGEFOS PME Lorraine

### SIÈGE RÉGIONAL

3, rue de Berlange

57140 WOIPPY

Tél. 03 87 32 03 90

Fax 03 87 34 01 19

lorraine@agefos-pme.com

### MOSELLE

3, rue de Berlange

57140 WOIPPY

Tél. 03 87 32 07 07

Fax 03 87 32 93 01

57@agefos-pme.com

### MEURTHE-ET-MOSELLE & MEUSE

109, bd d'Haussonville

CS 4107

54041 NANCY Cedex

Tél. 03 83 40 40 40

Fax 03 83 40 43 53

54@agefos-pme.com

55@agefos-pme.com

### VOSGES

2A, rue de la République

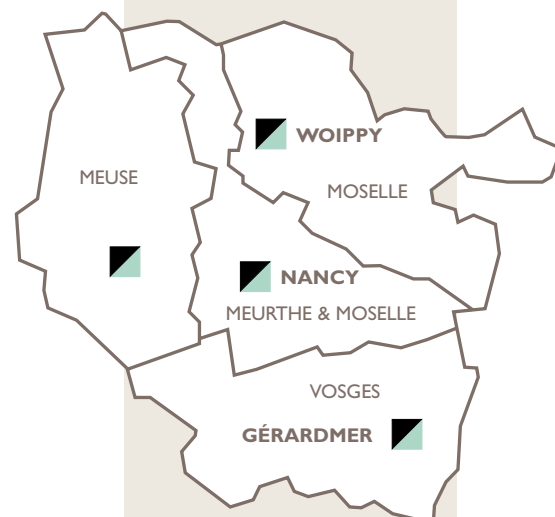
88400 GÉRARDMER

Tél. 03 29 63 26 24

Fax 03 29 60 09 52

88@agefos-pme.com

[www.agefos-pme-lorraine.com](http://www.agefos-pme-lorraine.com)



## Un paritarisme actif et engagé

Créée et agréée par arrêtés ministériels, gérée par les partenaires sociaux (CGPME et CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO), AGEFOS PME Lorraine développe ses missions au service de la formation des salariés depuis 1973.

**Le conseil d'administration de Lorraine compte 20 administrateurs représentant à parts égales :**

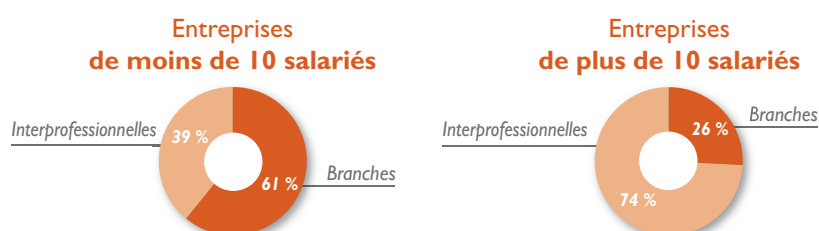
- la CGPME Lorraine (représentant les entreprises),
- chacune des confédérations syndicales régionales (représentant les salariés).

Le conseil d'administration prend toutes les mesures pour mettre en œuvre les stratégies nationale et régionale. Il gère les fonds collectés sur la région. Il initie et suit les projets mis en œuvre en Lorraine avec le soutien d'une Commission Régionale de Formation, également paritaire.

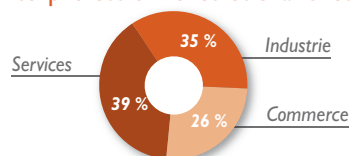
## Faciliter la mise en œuvre de projets emploi-formation territoriaux

- 1 siège régional à Woippy (Moselle)
- 41 collaborateurs
- 14 conseillers (3 000 visites d'entreprises par an)
- 6 400 entreprises adhérentes au titre du plan de formation
- 5 500 entreprises adhérentes au titre de la professionnalisation
- 112 000 salariés couverts

## Des approches complémentaires : interprofessionnelles, inter-branches et branches



### Répartition par secteur d'activité (interprofessionnelles et branches)



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre de la réforme de formation professionnelle, 49 branches font confiance à AGEFOS PME pour l'année 2012.